

Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections, Élections Canada

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du parti enregistré Bloc Québécois préparé conformément aux exigences de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Responsabilité de l'agente principale pour le rapport financier

L'agente principale est responsable de la préparation de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

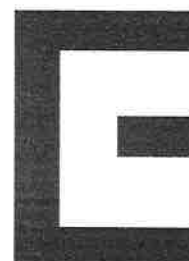
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

T. 514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca
Montréal, Toronto





Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire des produits de campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes du parti et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions présentées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, le rapport financier du parti enregistré Bloc Québécois est préparé, dans tous ses aspects significatifs, en vertu de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Méthode de comptabilité et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des informations au Directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement au parti enregistré Bloc Québécois et au Directeur général des élections, Élections Canada et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que le parti enregistré Bloc Québécois et le Directeur général des élections, Élections Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément au paragraphe 435(1) de la Loi électorale du Canada, nous sommes d'avis que la déclaration fait état de l'information contenue dans les livres sur lesquels elle est fondée.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 17 juin 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167

Bloc Québécois

États financiers
31 décembre 2016

Projet aux fins de discussion

Bloc Québécois

États financiers
31 décembre 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	12

Projet aux fins de discussion

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Bloc Québécois

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bloc Québécois, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, de l'excédent des produits sur les charges pour les exercices et des actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bloc Québécois au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Projet aux fins de discussion

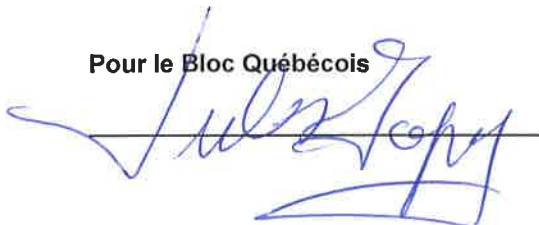
Bloc Québécois

État de la situation financière Au 31 décembre 2016

	2016 \$	2015 \$
Actif		
À court terme		
Encaisse	1 387 198	1 373 687
Débiteurs (note 3)	354 327	1 697 247
Frais payés d'avance	6 986	3 589
	1 748 511	3 074 523
Immobilisations corporelles (note 4)	3 096	3 096
	1 751 607	3 077 619
Passif		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	-	994 968
Créditeurs et charges à payer (note 6)	920 464	1 233 189
Autre montant à payer	493	493
	920 957	2 228 650
Engagements contractuels (note 7)		
Actifs nets		
Actifs nets affectés (note 8)	-	1 136 285
Actifs (passifs) nets non affectés	830 650	(287 316)
	830 650	848 969
	1 751 607	3 077 619

Voir les notes complémentaires

Pour le Bloc Québécois



Date

17 juin 2017

Bloc Québécois

État de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 décembre 2016

	Actifs (passifs) nets non affectés \$	Actifs nets affectés \$	2016 Total \$	2015 Total \$
Solde au début	(287 316)	1 136 285	848 969	2 840 486
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(18 319)	-	(18 319)	(1 991 517)
Transfert de fonds (note 8)	1 136 285	(1 136 285)	-	-
Solde à la fin	830 650	-	830 650	848 969

Voir les notes complémentaires

Projet aux fins de discussion

Bloc Québécois

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2016

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Allocation annuelle du Directeur général des élections	-	113 659
Campagne de financement et d'adhésion	733 853	1 032 863
Intérêts	2 099	3 622
Autres produits	64 760	49 116
	800 712	1 199 260
Montants attribués aux circonscriptions		
Redevances	(601 398)	(944 750)
Montants récupérés sur les cartes de membres	17 124	33 848
Produits - transferts des circonscriptions (note 9)	473 275	446 058
	(110 999)	(464 844)
Produits disponibles au bureau national	689 713	734 416
Charges		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	396 690	771 733
Frais d'administration	143 894	378 731
Frais financiers	31 927	24 493
Plan d'action	77 929	53 658
Coordination	36 481	75 511
Organisation	9 503	29 190
Recherches et sondages	11 217	43 695
Communications	5 826	11 413
	713 467	1 388 424
Insuffisance des produits par rapport aux charges non liées à une élection générale	(23 754)	(654 008)
Élection générale	5 435	(1 337 509)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(18 319)	(1 991 517)

Voir les notes complémentaires et les renseignements complémentaires

Bloc Québécois

État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre 2016

	2016 \$	2015 \$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(18 319)	(1 991 517)
Évolution des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	1 026 798	(517 527)
	1 008 479	(2 509 044)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles		(3 096)
Activité de financement		
Emprunt bancaire	(994 968)	994 968
Augmentation (diminution) de la trésorerie	13 511	(1 517 172)
Trésorerie au début	1 373 687	2 890 859
Trésorerie à la fin	1 387 198	1 373 687

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Voir les notes complémentaires

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2016

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Bloc Québécois est un parti politique enregistré auprès du Directeur général des élections du Canada en vertu de la Loi électorale du Canada. Cependant, les circonscriptions enregistrées sont inscrites de façon indépendante auprès d'Élections Canada et elles doivent déposer des états financiers distincts auprès d'Élections Canada.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

L'organisme applique également les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé dans la mesure où certains sujets sont abordés dans ces normes et non dans les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses portant sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif et sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés pour les produits et charges pendant la période couverte. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel de bureau	20 %

Constatation des produits

Campagne de financement et d'adhésion

Les produits découlant des campagnes de financement, d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres sont enregistrés au moment où ils sont encaissés.

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2016

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Campagne électorale

Le remboursement des charges électorales est comptabilisé dans l'exercice de la campagne électorale et lorsque le montant à recevoir peut être déterminé et que son recouvrement est raisonnablement sûr. La demande de remboursement est soumise par l'organisme à Élections Canada et est établie selon les règlements d'application pertinents de la Loi électorale du Canada.

Autres

Les contributions reçues sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont constatées à la juste valeur, s'il y a lieu et si le montant est déterminable. Sauf lorsque cela est requis aux termes de la Loi électorale du Canada, la valeur du travail bénévole n'est pas constatée dans les états financiers.

Instruments financiers

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute moins-value est comptabilisée en résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut par la suite faire l'objet d'une reprise de valeur, jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier est ajustée selon les coûts de transaction, qui sont comptabilisés en résultat net à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Débiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Directeur général des élections	-	1 335 312
Associations de circonscriptions enregistrées	142 030	104 145
Associations de circonscriptions non enregistrées	199 782	194 937
Agents officiels	10 426	36 089
Autres débiteurs	2 089	26 764
	354 327	1 697 247

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2016

4. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette 2016 \$	Valeur comptable nette 2015 \$
Matériel de bureau	3 096	-	3 096	3 096

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un crédit spécial d'un maximum de 332 665 \$ et d'un second crédit spécial d'un maximum de 994 995 \$, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 0,30 %. Ces deux crédits sont garantis par une hypothèque mobilière de premier rang au montant de 1 400 000 \$ sur l'universalité des biens meubles, corporels et incorporels de l'organisme. Ces crédits peuvent être utilisés en période électorale seulement.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2016 \$	2015 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	24 483	159 742
Associations de circonscriptions enregistrées, sans intérêt	57 951	85 036
Associations de circonscriptions non enregistrées, sans intérêt	221 413	151 193
Directeur général des élections, circonscriptions	616 617	837 218
	920 464	1 233 189

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par la société en vertu de baux totalisent \$138 400 et les versements annuels minimaux à effectuer sont approximativement les suivants :

	\$
2017	47 800
2018	47 800
2019	41 200
2020	1 600

Bloc Québécois

Notes complémentaires 31 décembre 2016

8. Actifs nets affectés

Lors de la septième séance ordinaire du Bureau National du Bloc Québécois, tenue le samedi 8 octobre 2016, le transfert de la totalité du fond électoral, soit 1 136 285 \$, au fond opérationnel a fait l'objet d'un vote et a été voté et accepté par le représentant des présidents de comtés.

9. Produits transferts des circonscriptions

Lors du conseil général du Bloc Québécois tenu le samedi 20 février 2016, il a été voté à l'unanimité par les circonscriptions que l'ensemble des quotes-parts reçues des circonscriptions en 2016, lesquelles totalisaient 473 275 \$, servirait à financer les activités opérationnelles du Bloc Québécois. Par conséquent, aucun montant n'a été affecté au fonds électoral en 2016. En 2015, le transfert des circonscriptions servait au fonds électoral.

10. Opérations entre apparentés

Par décision du conseil général, les contributions et les frais d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres reçus par le Bloc Québécois sont entièrement crédités, à titre de redevances, au compte de l'association de la circonscription de résidence du donateur ou du membre, sauf si ce dernier l'exige autrement par écrit. Cependant, des frais de gestion sont facturés par le Bloc Québécois aux associations des circonscriptions relativement aux adhésions et aux renouvellements de cartes de membres. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisation avec des apparentés au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice, le Bloc Québécois a effectué les opérations monétaires suivantes avec les associations des circonscriptions enregistrées et non enregistrées.

	2016 \$	2015 \$
Résultats		
Frais récupérés (inclus dans les charges de campagne de financement)	64 456	34 701
Bilan		
Aux associations de circonscriptions	341 812	299 082
Montants reçus des associations de circonscriptions	(279 364)	(236 229)
Aux agents officiels	10 426	36 089

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2016

11. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la priorité de l'organisme est la liquidité des ressources dont il dispose pour ses activités. L'objectif de l'organisme est de disposer de suffisamment de ressources liquides pour continuer ses opérations, quels que soient les événements défavorables susceptibles de survenir et les conséquences financières de ceux-ci, et pour lui permettre de tirer profit des occasions qui lui permettraient d'atteindre plus rapidement ses objectifs. Ce besoin de liquidités est pris en compte dans la préparation des budgets annuels, la gestion des flux de trésorerie et la comparaison des résultats réels avec le budget. Au 31 décembre 2016, l'organisme dispose de suffisamment de liquidités pour couvrir ses obligations à court terme.

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certains montants de 2015 ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice considéré.

Projet aux fins de discussion

Bloc Québécois

Renseignements complémentaires Exercice clos le 31 décembre 2016

	2016 \$	2015 \$
Frais d'administration		
Loyer	38 919	52 868
Assurances	2 865	6 451
Taxes et permis	20 107	21 404
Téléphone	7 709	10 537
Location et entretien d'équipement	13 661	22 026
Poste, messagerie et fournitures	21 259	38 366
Frais de déplacement	1 588	11 540
Frais informatiques	39 577	59 382
Honoraires professionnels	31 618	33 898
Divers	9 851	79 315
TPS/TVQ	(43 260)	42 944
	143 894	378 731
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	31 927	24 493
Plan d'action		
Campagne de financement	62 710	22 390
Tournées politiques	-	7 764
Forum jeunesse	1 702	4 557
Fonds conjoncturel	13 517	18 947
	77 929	53 658
Coordination		
Conseil général	11 219	26 629
Direction politique et administrative	25 262	4 457
Personnel politique	-	44 425
	36 481	75 511